ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 1670

Texte de la question

PLAN CANCER

M. le président. La parole est à Mme Michèle Delaunay, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Michèle Delaunay. Je poserai trois questions à Mme la ministre de la santé suite à la publication du plan cancer, qui se focalise sur la lutte contre les inégalités.

Mais, madame la ministre, la première manière de lutter contre les inégalités n'est-elle pas de permettre à tous les Français de se soigner, alors que, à cause des franchises ou encore des dépassements, ils sont de plus en plus nombreux à y renoncer ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

Plusieurs députés du groupe SRC. Absolument !

Mme Michèle Delaunay. Face au cancer, la première inégalité se situe au niveau du dépistage, et c'est le cas en particulier du cancer du sein.

Alors que nous savons que ce sont les femmes les plus pauvres et les plus isolées qui ne bénéficient pas du dépistage organisé, vous vous contentez d'un objectif de deux femmes sur trois dépistées !

N'est-il pas temps, madame la ministre, de généraliser le dépistage à 100 % des femmes et de le rendre obligatoire, certes pas pour pénaliser celles qui ne s'y sont pas encore rendues, mais au contraire pour déclencher en leur faveur une stratégie graduée de rappels allant jusqu'à la visite de travailleurs sociaux, pour qu'aucune d'elles ne perde de chances de guérison ?

Le plan nous parle de la vie après le cancer alors même que, la semaine dernière, à l'occasion du projet de loi de financement de la sécurité sociale, vous nous avez imposé la sortie systématique des patients, après cinq ans, de la prise en charge à 100 % au titre des ALD, les affections de longue durée.

M. Bernard Roman. C'est honteux !

Mme Michèle Delaunay. Beaucoup de ces patients sont en rémission, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont guéris. Est-ce défendre la vie après le cancer que de prendre le risque qu'ils soient moins bien suivis et moins souvent guéris ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, comme je l'ai dit en réponse à la question de Mme Claude Greff, la lutte contre les inégalités face au cancer est vraiment le fil rouge de la politique que nous voulons mener dans ce domaine.

M. Roland Muzeau. C'est de la pure communication !

M. Maxime Gremetz. Et l'amiante ? Et les cancers professionnels ?

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé.* Nous y consacrons 750 millions d'euros en mesures nouvelles. Il s'agit de financer des actions extrêmement précises, comme l'augmentation de 20 % des médecins spécialistes, qui sont absolument nécessaires au traitement du cancer, tels les oncologues, les radiothérapeutes, les anatomo-pathologistes et les hématologues.

Nous allons orienter ces spécialistes vers les régions où la prévalence du cancer est la plus importante.

Vous avez parlé du dépistage, en particulier du cancer du sein. Voilà une mesure qui est prise en charge à 100 %, et pourtant les femmes les plus défavorisées en sont aussi les plus éloignées.

Nous allons donc lancer des appels au dépistage et nous appuyer sur l'accompagnement associatif, ce qui va

nous permettre, avec des objectifs chiffrés, d'améliorer de façon extrêmement importante le nombre de femmes qui sont dépistées.
Vous avez parlé également de la sortie de l'ALD. Sur ce sujet, nous avons repris, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, une préconisation de la Haute autorité de santé.
En effet, mesdames, messieurs les députés, on guérit maintenant du cancer dans 50 % des cas. Et pourtant, il y a là une inégalité fondamentale, parce qu'on est toujours, bien que l'on soit guéri, frappé de discrimination, que ce soit à l'embauche, pour le logement ou pour l'accès à une assurance.
M. Patrick Lemasle. Ce n'est pas la question !
Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé.* Nous voulons donc que les malades guéris puissent sortir de cette trappe à exclusion qu'est la classification en affection de longue durée.
Mais il s'agit en même temps de suivre toujours les patients, avec des dépistages pris en charge à 100 % pour détecter une éventuelle rechute.
M. Maxime Gremetz. Avec quels moyens ?
Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé.* C'est là une mesure de justice sociale !
(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)

Données clés

Auteur : Mme Michèle Delaunay
Circonscription : Gironde (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1670
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2009
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 novembre 2009